



Garde alternée entre une maman et une tata

Par **Rose Nicolas**, le **01/08/2019 à 20:03**

Bonsoir, pour expliquer simplement les faits, je suis tata d'un petit garçon de 4 ans. rnLe papa, mon frère, est décédé. rnJ'ai régulièrement mon neveu. rnDernièrement la maman m'a proposé de faire une garde alternée, pré textant qu'elle aurait fait comme ça si le papa était vivant. rnSachant qu'elle a des difficultés avec son fils. rnJe ne suis pas contre au contraire, rnMais comment rendre cela légale ? Sachant que je travaille, comment avoir des droits ? Pour avoir des aides de garde par exemple....

Par **amajuris**, le **01/08/2019 à 20:30**

bonjour,rnrnquand un enfant mineur perd un de ses parents, l'autorité parentale est exercée par l'autre parent.rnrnl'administration légale du parent survivant passe sous contrôle judiciaire, c'est-à-dire sous le contrôle du juge des tutelles (autorisation pour les actes de disposition).rnrnvous n'avez aucun droit sur votre neveu, sa mère doit prendre contact avec le juge des tutelles.rnrnsalutations